

mistes de toutes les branches canadiennes de la C. M. B. A., tant de la province de Québec que des autres provinces de la Confédération, sont priés de vouloir bien nous adresser aussi souvent que possible toutes communications relatives à ces branches. *L'Association* s'intéresse tout spécialement à l'extension et au progrès des diverses sociétés catholiques de secours mutuel, et elle publiera avec empressement tout ce qui sera de nature à hâter et à agrandir leur développement.

Un organe officiel d'une société comme la C. M. B. A. devrait être accessible à tous les membres. Aussi pour permettre surtout aux membres canadiens-français de la C. M. B. A. de lire un organe français de leur société, nous réduisons pour l'avenir le prix de l'abonnement aux taux suivants :

Pour chaque branche qui demandera au moins douze copies, par chaque copie et pour un an..... \$0.75

Pour chaque branche qui demandera au moins vingt-cinq copies, par chaque copie et pour un an..... 0.50

Toute demande devra être adressée directement à M. P. Masson, directeur-propriétaire de *L'Association*.

Nous ferons, à des taux spécialement réduits, toutes impressions qui nous seront commandées par des branches de la C. M. B. A., tels que *Constitutions, Règlements, En-têtes de lettres, Certificats, etc.*, etc. Les membres eux-mêmes auront droit à une réduction spéciale sur nos prix pour toutes impressions qu'ils commanderont pour leurs affaires personnelles.

laquelle on signe en faveur des licences de restaurants, cette honteuse indifférence avec laquelle on supporte quelquefois un voisinage scandaleux, et par une invitation pressante il a engagé les fidèles de St-Roch à former une ligue contre les débits de boissons et les maisons mal famées.

ERATS-UNIS.—*Un nouveau curé d'Ars.*—Un saint prêtre de la Pensylvanie attire l'attention générale par les prodiges qu'il opère. Le R. P. Mollinger, pasteur de Broghien près de Pittsburg, est un ancien missionnaire qui évangélisa les contrées peuplées de mineurs et d'ouvriers. Sa vie a toujours été exemplaire. Il a beaucoup voyagé en Europe et en Asie, d'où il a rapporté des reliques pour enrichir son église ; il a surtout une grande dévotion à saint Antoine de Padoue et il lui attribue ses prodiges comme le curé d'Ars les attribuait à sainte Philomène.

Depuis quelque temps la foule accourt à son église ; il prie pour les malades ; il leur fait vénérer les reliques, leur donne sa bénédiction, et ils s'en reviennent guéris. Cela se passe publiquement. Les journaux protestants racontent les cures prodigieuses, rendent pleine justice aux vertus du Père Mollinger et attribuent les guérisons à la puissance de la foi.

Comme le curé d'Ars il reçoit des sommes importantes, qu'il emploie à bâtir des églises, des écoles et à secourir les malheureux. Hélas ! le Père Mollinger avance en âge, et dernièrement on craignait pour ses jours. Il supporte courageusement ses infirmités et s'en remet à la Providence, pendant que de toutes parts des prières ferventes s'élèvent au ciel pour sa conservation. *La Semaine Religieuse*, de Montréal.

FRANCE.—*“ Les Serviteurs de Saint Pierre. ”*—Afin de défendre plus efficacement la Papauté contre ses redoutables ennemis, Sa Grandeur Mgr Fava a eu la pensée d'unir par les liens fraternels d'une société les catholiques de l'univers entier, et de former ainsi une vaste association qui comprendrait tout ce que notre sainte religion compte de plus influent par l'intelligence et les positions sociales dans le monde chrétien. Groupés par milliers autour du Pape, cette vaillante et puissante phalange, ces fils dévoués, *ces serviteurs de saint Pierre* seraient pour le présent et l'avenir, le magnifique et ferme soutien du Saint Père, et une ressource assurée dans sa pauvreté. Sans nuire au denier de Saint-Pierre qui sera toujours formé par les fidèles de tout rang et de toute condition, la société des *Serviteurs de Saint-Pierre* ouvrira plus largement en faveur du Pontife les trésors du riche.

SOCIÉTÉ ST-VINCENT DE PAUL.—Cette excellente société se propose, paraît-il, de faire une propagande des plus actives pour recruter de nouveaux membres en notre

les deux continents, par des fêtes splendides, religieuses et civiles, le quatrième centenaire de la découverte du Nouveau-Monde, par l'immortel Christophe Colomb.

Les bulles érigeant le vicariat apostolique de la Colombie Britannique en diocèse régulier sont arrivées à Rome. Le nouveau diocèse se nommera diocèse de New-Westminster, et la ville de ce nom en sera le siège régulier. Mgr Durieu, O. M. I, vicaire apostolique, est nommé titulaire du nouveau diocèse.

## LE CREDIT MUTUEL ET POPULAIRE

L'estime, la confiance, le dévouement réciproques sont l'âme des sociétés  
L. de B.

1. *Qu'est-ce que le Crédit mutuel et populaire ?*

C'est une Société de personnes qui pour avoir le droit de se rendre des services mutuels, s'unissent légalement en souscrivant au moins une action de \$10.

Comme on peut, en souscrivant, ne verser qu'un dixième, plus un droit d'entrée de \$1.00, soit \$2.00, la Société est ouverte aux personnes les moins fortunées. Elle est donc véritablement populaire.

D'autre part ces actions ne sont jamais au porteur, et ne peuvent être accordées qu'à des personnes honorables, agréées comme telles par le Conseil d'administration. Même en cas de décès, l'héritier d'un actionnaire n'hérite que de la valeur de l'action et n'a droit qu'au remboursement de cette valeur à moins qu'il ne se fasse recevoir dans la Société.

Enfin la loi permet de faire prononcer par l'Assemblée générale le renvoi de tout actionnaire qui s'est mis dans un cas d'exclusion.

Ainsi quoique le *Crédit mutuel et populaire* présente un caractère financier, au fond il est une société de personnes autant qu'une société de capitaux.

2. *Quel est le but de cette Association ?*

C'est d'unir dans la paix les personnes qui aiment la justice, en les mettant à même de n'être pas victimes de leur ignorance ou de leur faiblesse, et en leur permettant de s'aider mutuellement pour assurer la prospérité de leurs affaires.

3. *Est-il possible d'atteindre un pareil but ?*

Ce qui est impossible à un homme isolé cesse de l'être par l'association.

Un voyageur qui traverse une forêt pleine de voleurs a de la peine à leur échapper, s'il est seul ; il n'en a plus, s'il est accompagné d'une escorte nombreuse. De même l'honnête homme qui, dans une grande ville, fait sans cesse des affaires avec des inconnus risque fort d'être exploité. Mais en entrant dans une société qui dispose de moyens nombreux d'information, il peut réussir plu,

et grands. Les métiers de toute nature se donnent ainsi rendez-vous dans la Société et en nombre considérable. Il est donc possible aux actionnaires de trouver, au milieu d'eux, des fournisseurs dignes de leur confiance, ainsi que des clients honnêtes et qui payent bien.

4. *Les renseignements.*—Ils viennent à l'occasion de l'escompte et des avances qui sont les principales opérations de la Société. Pour ne pas compromettre le capital social, il est nécessaire de ne faire ces opérations qu'en se munissant des informations les plus précises sur les gens du dedans et du dehors.

Chaque actionnaire donne les renseignements qu'il possède et peut à son tour obtenir communication des renseignements communs. C'est ainsi qu'on arrive à la lumière et à la sécurité.

5. *Le crédit, si dangereux de sa nature, ne l'est-il pas immensément quand on veut le rendre populaire ?*

Il le serait, si on voulait prêter à des ouvriers pour leurs dépenses journalières, ou à des gens besogneux et incapables. Mais les banques populaires ne sont pas des bureaux de bienfaisance qui déguisent l'aumône sous le nom de prêt.

Elles sont de vraies banques qui prêtent au travail pour le rendre plus fructueux. Avant de prêter, on s'assure toujours que les bénéfices existent et on examine dans quelle mesure il est prudent d'aider par des avances à leur développement. Dans ces institutions, la solvabilité de celui qui demande est examinée avec d'autant plus de soin que l'emprunteur, venant d'une position plus modeste et plus précaire, offre moins de garanties.

Voici, par exemple, une règle des banques populaires : Aucune avance n'est faite à un sociétaire tant qu'il n'a pas libéré une action depuis un ou plusieurs mois. On veut par là s'assurer que l'emprunteur a des habitudes d'épargne. Car s'il n'a jamais su épargner avec son propre argent, il est fort à craindre qu'il ne sache pas épargner d'avantage avec l'argent d'autrui. Autre règle : On ne lui prête sur sa seule signature que le double de ce qu'il a versé. Encore faut-il qu'il mérite cette faveur. On n'avance des sommes plus importantes qu'aux associés qui ont une caution, qui déposent des titres ou qui font escompter du papier portant des signatures connues.

6. *Cette sécurité du crédit populaire n'est-elle pas une utopie ?*

Des exemples innombrables fournis depuis trente ans par tous les pays de l'Europe prouvent que la mutualité donne au crédit populaire une sécurité que n'ont pas toujours les autres institutions de crédit. Nous ne citerons qu'un seul fait :

La banque populaire de Milan, fondée en 1867 avec \$140 de capital, par Luzzatti et ses amis, commençait bientôt ses opérations avec \$6,400 souscrits par 300 sociétaires. Aujourd'hui, elle a 15,000 actionnaires, \$1,400,000 de capital social, \$100,000 de réserve, et plus de \$10,000,000 de dépôts. Elle fait plus de \$20,000,000 d'escompte par année et ne prend que  $\frac{1}{2}$  sans